

Contrat doctoral à la TGIR Huma-Num

Version du 14 juillet 2021

Préambule

Depuis 2013, la TGIR Huma-Num s'est investie auprès de la communauté SHS en développant une gamme de services numériques répondant aux besoins des communautés. Or la numérisation des corpus de recherche et l'informatisation de leur traitement se sont traduites par une innovation tous azimuts dans le domaine de l'informatisation des données de la recherche, menée par un grand nombre d'acteurs au plus proche des programmes de recherche. Les communautés de recherche se sont ainsi non seulement appropriées les outils et les services numériques, mais elles ont également pris une part active de leur élaboration. C'est dans ce contexte de diversification des outils et des besoins que la TGIR Huma-Num met en place un dispositif de résidence et de contrat doctoral permettant d'accueillir des recherches sur les usages, les méthodes et les outils nécessaires aux projets de recherche à l'ère numérique.

Depuis 2020, la TGIR Huma-Num a créé le Huma-Num Lab (HN Lab). En relation avec les différents pôles de la TGIR Huma-Num, le HN Lab coordonne les activités de recherche de la TGIR Huma-Num et cherche à développer une réflexion globale sur les évolutions épistémiques et méthodologiques dans le champ des SHS, tel qu'elles se reconfigurent dans l'environnement de savoir numérique. Les axes de recherche sont principalement tournés vers les disciplines formant les sciences humaines et sociales (SHS), mais concernant aussi, au-delà des SHS, les disciplines à l'intersection de l'informatique, de l'ingénierie des connaissances et de la donnée (data sciences), de l'industrie des connaissances et des domaines du patrimoine culturel dans sa dimension numérique.

1. Cadre général d'un contrat doctoral à la TGIR Huma-Num,

L'accueil d'un doctorant ou d'une doctorante à la TGIR Huma-Num s'inscrit dans le cadre administratif des contrats doctoraux du CNRS : le dossier de soumission est impérativement constitué par un encadrant ou une encadrante (ou des co-encadrants) habilité(s) à diriger des thèses dans une école doctorale en France, qui propose un sujet de thèse. L'encadrant ou l'encadrante doit être membre permanent d'une unité de recherche en France dont le CNRS est tutelle ou cotutelle. Le sujet proposé doit faire l'objet d'une première inscription en thèse à la rentrée universitaire 2022 ou 2021. Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont éligibles. Aucun dossier déposé par une étudiante ou un étudiant n'est recevable.

Néanmoins, le dispositif d'un contrat doctoral à la TGIR Huma-Num se distingue d'un contrat doctoral du CNRS sur les points suivants :

- Le Conseil Scientifique de la TGIR Huma-Num émet un avis et classe les dossiers de candidature.
- Le projet scientifique de la candidate ou du candidat s'inscrit nécessairement dans un des axes de recherche qui sont proposées chaque année par la TGIR Huma-Num.

- Le candidat ou la candidate et son directeur de recherche ou sa directrice de recherche prépare son projet de thèse en coordination étroite avec la direction de la TGIR Huma-Num.

La candidate ou le candidat à un contrat doctoral à la TGIR Huma-Num, en coordination avec son encadrant ou son encadrante, doit nécessairement construire son projet de thèse en coordination avec la direction de la TGIR Huma-Num avant de soumettre son dossier. Dans son principe, on peut rapprocher un contrat doctoral à la TGIR Huma-Num des principes qui encadrent un contrat CIFRE de l'ANRT.

2. Objectifs

Le principal objectif d'un contrat doctoral à la TGIR Huma-Num est que le doctorant ou la doctorante contribue activement à la réflexion, sur l'évolution de nouveaux services numériques génériques et interdisciplinaires qui pourraient être mis en place à la TGIR Huma-Num. Un contrat doctoral à la TGIR Huma-Num s'appuie sur le principe d'une démarche exploratoire où le doctorant ou la doctorante va pouvoir réaliser des expérimentations en lien avec la mission et les axes de recherche du TGIR Huma-Num. Il s'agit de faire émerger et d'accompagner la réalisation d'idées innovantes pouvant, mais sans obligation de résultat, devenir candidates à la généralisation et à l'industrialisation vers un nouveau service ou s'insérer dans un service existant de la TGIR Huma-Num.

3. Axes de recherche pour l'accueil en 2022

Le projet scientifique doit s'inscrire dans l'un des axes de recherche suivants :

- Écriture scientifique : Comment se transforme l'écriture scientifique ? Comment intégrer dans l'écriture les jeux de données, leurs traitements et l'outillage ?
- Images scientifiques : Quels sont les usages scientifiques de l'image ? Comment instituer son exploitation, tant en termes de circulation et de publication que de traitement ?
- Modélisation des données : Comment répondre à la tension entre normalisation des données et autonomie dans les processus de recherche ? Comment améliorer la littérature numérique sur la modélisation de données ?
- Intelligence artificielle, recherche et circulation des publications et des données de la recherche : Comment les développements récents de l'Intelligence Artificielle (indexation et système de recommandation par apprentissage de surface, apprentissage profond, topic modelling, architecture à base de « transformers », ressources de type BERT, etc.) peuvent être exploités pour explorer de nouveaux champs de recherche ?

Le projet scientifique s'attachera à s'appuyer sur le contexte institutionnel mis en place sur le Campus Condorcet (GED, Projet Condorcet 2025, EPHE, etc.), et dans les MSH (dans le cadre de la déclinaison des correspondants de la TGIR Huma-Num dans ces structures).

Le projet scientifique du candidat ou de la candidate comportera une section programme de recherche qui déclinera de manière détaillée les jalons (diagramme de Gantt), les méthodes et outils utilisés, et les différentes productions planifiées (jeux de données, publications, preuves de concepts, spécifications, enquêtes de terrain, etc.)

4. Modalités de la soumission d'une candidature

La candidate ou le candidat à un contrat doctoral à la TGIR Huma-Num en lien avec sa directrice de recherche ou son directeur de recherche construit son projet scientifique en coordination avec la direction de la TGIR Huma-Num. La directrice de recherche ou le directeur de recherche dépose le projet scientifique qui est soumis au Conseil Scientifique de la TGIR Huma-Num qui l'évalue et donne un avis motivé.

5. Déroulement du contrat doctoral

Le Huma-Num Lab (HN Lab)¹ est le pôle d'accueil, en relation avec les différents pôles de la TGIR Huma-Num, des doctorantes et doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral. La TGIR Huma-Num mettra à disposition du doctorant ou de la doctorante la logistique nécessaire décrite dans le programme de recherche soumis (espace de travail, moyens numériques, etc). Le Huma-Num Lab désigne un ou une responsable scientifique parmi les membres permanents de la TGIR Huma-Num qui sera en charge de dialoguer avec le doctorant ou la doctorante et son directeur de recherche ou sa directrice de recherche. Cette collaboration permettra de poser les jalons pour un éventuel portage du projet initial vers un projet de service. Cette réflexion pourra faire l'objet des séminaires internes intégrant les pôles de la TGIR Huma-Num concernés. Ce portage fera l'objet d'un document de cadrage spécifique livré en fin de doctorat.

La TGIR Huma-Num signe avec le laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse un contrat de collaboration qui spécifie les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le ou la doctorante.

L'ensemble des productions scientifiques produites par le doctorant ou la doctorante accueillie devront respecter les principes de la Science Ouverte (dépôt dans un entrepôt d'archives ouvertes) et les principes du FAIR dans le cas où des ressources seraient produites (codes déposés sous licence ouverte dans le Gitlab de la TGIR Huma-Num, dépôt des données dans NAKALA, etc.).

¹<https://www.huma-num.fr/hnlab>